


Arrivé: 2022.3112	ACCUEIL RT
Remarque sur le courrier du 01/09/2022 - Plan	
Reçu: 07/12/2022	
Rep: 08/01/2023	
...ENT/MOBILITE	

07 DEC. 2022
N°
Instruction : Mobilité
Copies : WS
D. Bate

Chevreuse, le 20 novembre 2022

Rambouillet Territoires

A l'attention de Monsieur le Président
22 rue Gustave Eiffel - BP 40036
78511 Rambouillet Cedex

Objet : Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires

Dossier suivi par :

Charlène THOMAS, chargée d'études *Urbanisme et déplacements durables*

Ref : URB/AC/JM-2022-06

Objet : Plan Local de Mobilité de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires

Monsieur le Président, *Charlène Thomas*,

J'ai reçu, par courrier du 1^{er} septembre 2022, le dossier de votre Plan Local de Mobilité arrêté. Les éléments transmis ont été étudiés attentivement par nos services, notamment au regard de la Charte 2011-2026 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse¹. Globalement, le document est pertinent et permet de favoriser les déplacements alternatifs à l'autosolisme sur le territoire. L'analyse du document a toutefois soulevé plusieurs remarques, qui sont détaillées ci-dessous.

Le diagnostic

Concernant le diagnostic, il conviendrait de préciser le rôle joué par le PNR en termes d'éco mobilité. En effet, la Parc contribue au développement des liaisons douces en accompagnant techniquement et financièrement les communes de Rambouillet Territoires dans leurs projets. Il accompagne également les communes en termes d'équipement signalétique en proposant de financer du mobilier adapté et qualitatif. Le Parc a aussi mis en place des aides financières pour l'acquisition d'arceaux à vélos et la création d'équipements de services vélos innovants ou expérimentaux. Le guide des aides du Parc² pourrait être intégré aux annexes du document.

Le plan d'action

Le plan d'action pourrait davantage prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers du territoire, en anticipant les conséquences des aménagements sur les corridors écologiques et sur le paysage. Pour ce faire, il conviendrait de s'appuyer sur le Plan Paysage et Biodiversité « *Forêt de Rambouillet* ». A titre d'exemple, le plan guide « *plaine du Perray* » envisage l'aménagement paysager d'un cheminement piéton et cyclable le long de la rigole de Parfond, une façon pertinente de concilier développement de l'éco mobilité et préservation du patrimoine naturel et paysager.

¹ https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/charte_pnr_modif_juin_bd.pdf

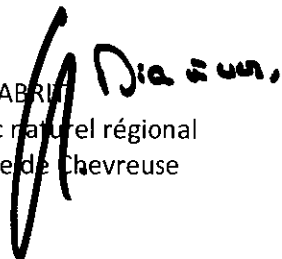
² <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protégée/les-aides>

L'évaluation environnementale

Il conviendrait d'ajouter l'existence de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Etangs et Rigoles d'Yveline.

L'équipe du Parc se tient à votre disposition pour préciser ces remarques, si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Anne CABRI 
Présidente du Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse

Conseillère régionale d'Ile-de-France